

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 074-200010510-20240312-2024031205-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 6 mars 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20240312.05

AFFECTATION DE RESULTAT 2023

Exposé

Mme la Présidente après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2023 du comptable assignataire, considérant les résultats de clôture 2023 et les restes à réaliser 2023, propose de délibérer sur l'affectation des résultats comme suit.

Fonctionnement :		
Dépenses (a)		1 377 096,54
Recettes (b)		996 155,38
Résultat de fonctionnement (c=b-a)		-380 941,16
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)		762 117,86
Résultat fonctionnement (e=c+d)		381 176,70
Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	6 299,18
	Excédent N-1 d'investissement (b)	231 857,32 €
	Excédent	238 156,50
Dépenses	Dépenses N (d)	203 070,72
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	203 070,72
Solde d'exécution (g=c-f)		35 085,78
Restes à réaliser	Recettes	0,00
	Dépenses	64 403,04
	Solde (h)	-64 403,04
Résultat d'investissement (i=g+h)		-29 317,26

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats de clôture 2023	
Excédent de fonctionnement	381 176,70
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser)	35 085,78
Résultat global de clôture	416 262,48

En intégrant les restes à réaliser, le résultat est le suivant :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	381 176,70
Résultat d'investissement (dont restes à réaliser)	-29 317,26
Résultat global de clôture	351 859,44

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au conseil syndical de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur BP 2024	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	29 317,26 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	351 859,44 €
Excédent de la section d'investissement reporté au chapitre 002 (Recettes)	35 085,78 €

Décision

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat comme suit :

Affectation sur BP 2024	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	29 317,26 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	351 859,44 €
Excédent de la section d'investissement reporté au chapitre 002 (Recettes)	35 085,78 €

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente,
Fatima BOURGEOIS



Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 074-200010510-20240312-2024031205-DE